

Couvreur / Couvreuse



Description du métier

- Pose des revêtements de toiture qui peuvent être composés de feutres saturés d'asphalte, de bitume chaud et de gravier; de membranes élastomères liquides et thermoplastiques; ou de différents types de bardeaux;
- Répare et isole les toitures;
- Prépare le support de couverture;
- Applique des procédés de lavage, de manutention, de dégarnissage, d'étanchéisation, de fixation, d'épandage et de soudage de membranes.

ACCÈS AUX CHANTIERS DE CONSTRUCTION

- Démontrer à la CCQ avoir réussi le DEP en pose de revêtements de toiture et présenter une garantie d'emploi d'un employeur inscrit à la CCQ d'une durée d'au moins 150 heures échelonnées sur une période de trois mois consécutifs. Cette démarche permet d'obtenir un certificat de compétence apprenti du métier;
- Des mesures existent pour augmenter la présence des femmes sur les chantiers : consultez-les à mixite.ccq.org.

RÉGIME D'APPRENTISSAGE

- Avoir complété deux périodes d'apprentissage (4 000 heures au total), afin d'être admis à l'examen de qualification provinciale dont la réussite mène à l'obtention du certificat de compétence compagnon du métier.

HABILETÉS ET INTÉRÊTS

- Acquérir des connaissances liées à l'application des notions de mathématique, aux propriétés des produits et des matériaux, ainsi qu'en ventilation;
- Avoir le sens de l'organisation;
- Être capable de travailler en équipe et en hauteur;
- Pouvoir déplacer des objets lourds;
- Avoir une bonne condition physique et pouvoir s'adapter à des changements de température extrêmes;
- Avoir une bonne dextérité manuelle;
- Faire preuve d'une bonne coordination de mouvements;
- Faire preuve de vigilance et de persévérance dans l'exécution des détails;
- Avoir une bonne acuité visuelle.

Salaires annuels moyens*

Apprenti**	17 043 \$
Compagnon***	38 586 \$
Compagnon travaillant au moins 500 heures	53 618 \$
Proportion****	68 %

- * Inclut les primes, les heures supplémentaires ainsi que les indemnités pour les jours fériés chômés et les congés annuels obligatoires prévus aux conventions collectives.
- ** Salaire moyen des diplômés admis en 2016, pour les 12 mois suivant leur admission.
- *** Salaire moyen, en 2017, des personnes ayant rapporté au moins une heure de travail.
- **** Proportion des compagnons de ce métier ayant cumulé au moins 500 heures en 2017. Ne comprend pas les gains qui peuvent être faits pour des travaux non assujettis aux conventions collectives de la construction.

Intégration au marché du travail

	Moyenne annuelle 2013-2016	2017
Nouveaux apprentis admis par la CCQ	518	633
Taux de placement des diplômés*	92,0 %	n. d.

- * Source : Enquête *La Relance au secondaire en formation professionnelle*, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec. Les nouveaux diplômés sont interrogés quant à leur situation d'emploi au 1^{er} juin suivant l'obtention de leur diplôme. Données disponibles pour 2012 à 2015.

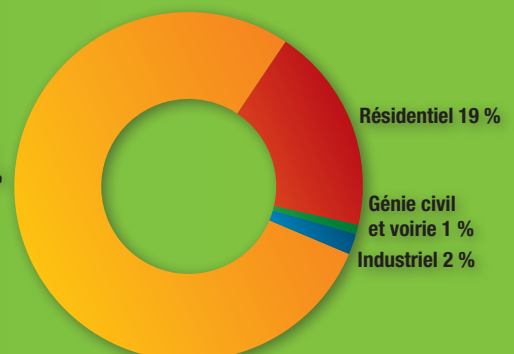
Salaires horaires* d'après les conventions collectives

	Industriel, institutionnel et commercial	Génie civil et voirie	Résidentiel léger
Apprenti			
1 ^{re} période	27,94 \$	28,18 \$	25,98 \$
2 ^e période	33,92 \$	34,21 \$	31,54 \$
Compagnon	39,91 \$	40,25 \$	37,11 \$

* Salaire en mai 2018.

Volume de travail par secteur

Institutionnel et commercial 78 %



Perspectives d'emploi



- En 2017, 5 700 couvreurs étaient actifs dans l'industrie de la construction. On compte 969 employeurs qui ont embauché des couvreurs, en 2017. Il est pertinent de noter que ce métier est fortement affecté par la saisonnalité du travail, car les travaux se font à l'extérieur;
- Une part importante de l'activité de ce métier est faite dans le secteur institutionnel et commercial;
- Un nombre de 633 nouveaux apprentis ont foulé les chantiers, en 2017. C'est au-dessus de la moyenne annuelle de 2013 à 2016, qui s'évaluait à 518. Au cours de sa première année de travail, un apprenti gagne un salaire moyen de 17 000 \$. Un compagnon travaillant au moins 500 heures dans la construction assujettie aux conventions collectives rapporte un salaire moyen de 53 600 \$;
- Pour le métier de couvreur, les perspectives d'emploi sont plutôt bonnes. Les finissants se placent très bien. Le roulement de personnel est élevé dans le métier, ce qui crée des besoins de relève.

Formation

Programme d'études :

Diplôme d'études professionnelles – Pose de revêtements de toiture (5351)

Durée de la formation : 630 heures

Préalables scolaires : Catégorie 2*

* La description des préalables scolaires pour tous les métiers et occupations de cette brochure apparaît à la page 74.

Formation généralement offerte dans les régions suivantes :

- Capitale-Nationale
- Laval
- Montérégie



Pour connaître les établissements publics autorisés à offrir ce programme d'études, veuillez consulter le site inforoutefpt.org

Nombre de salariés actifs en 2017

Abitibi-Témiscamingue	91
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	129
Côte-Nord	18
Estrie	274
Île de Montréal	506
Laval-Laurentides-Lanaudière	1 785
Mauricie-Bois-Francs	474
Montérégie	1 159
Outaouais	397
Québec	739
Saguenay-Lac-Saint-Jean	127
Extérieur et Baie-James	1

Total 5 700

Nombre de femmes actives dans le métier 43

Mobilité des salariés

Proportion de salariés appelés à se déplacer d'une région à l'autre* :

Couvreur	12 %
Ensemble des métiers et occupations	17 %

* Exclut les déplacements entre les régions de la Montérégie, de l'île de Montréal et de Laval-Laurentides-Lanaudière.

Âge de la main-d'œuvre en 2017

	Âge moyen	- de 30 ans	30-54 ans	55 ans et +	Nombre total de salariés
Apprenti	30	60 %	37 %	3 %	2 415
Compagnon	40	21 %	65 %	14 %	3 285
Total des couvreurs	36	37 %	53 %	10 %	5 700
Ensemble des métiers et occupations	39	26 %	58 %	16 %	157 086